

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 18/12/2025

DEL-18122025-18

**Date de convocation :** L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 18 heures 00, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Plavilla, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

**Nombre de conseillers :**

- en exercice: 62
- présents: 36
- procurations: 9
- votants: 45

**Date de publication :**

**PRESENTS :** Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Magali FRECHENGUE, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA LAFFONT, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Paul PAINCO, Gilles PORTES, Pascale RASTOUIL, Jean-Louis SABLICK, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

*Formant la majorité des membres en exercice*

**REPRESENTEES :** Bernard BREIL par Marie-Hélène BOYER, Serge CAZENAVE par Christian LUCATO, Sarah DANJOU par Pierre CAZAL, Muriel DENUC GUICHET par Serge SERRANO, Claudie FAUCON MEJEAN par André VIOLA, Florence FOURRIER par Thierry CADENAT, Florian GRIMMONPRE par Denis JUIN, Alain ROUQUET par Magali FRECHENGUES, Floréal SOLER par Francis ANDRIEU.

**ABSENTS :** Loïc ALBERT, Brice ASENSIO, Bruno Bertrand, Régis BRUTY, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Hélène MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Yolande STEENKESTE.

**Secrétaire de séance :** Catherine LASSALLE

**OBJET :** Demande de labellisation Tourisme et Handicap de l'Office Intercommunal du Tourisme

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

Considérant que l'Office de Tourisme Intercommunal a pour mission d'accueillir, d'informer et d'orienter tous les publics, parmi lesquelles les personnes en situation de handicap ;

Considérant que l'Office de Tourisme Intercommunal est engagé dans une démarche d'amélioration continue de ses locaux, de ses services et de la formation de son personnel, conformément au référentiel national « Tourisme & Handicap » ;

Considérant que la marque « Tourisme & Handicap » est un outil de promotion et de développement touristique durable ;

Considérant la décision d'attribution du droit d'usage de la marque Tourisme & Handicap à l'Office de Tourisme Intercommunal en date du 12/07/2021 ;

**Considérant** que ce droit d'usage est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de la commission territoriale, soit jusqu'au 12/07/2026 inclus ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité des membres présents

**DÉCIDE** de demander le renouvellement au label d'Etat « Tourisme & Handicap » pour l'Office de Tourisme Intercommunal, pour les quatre types de déficience (moteur, visuel, auditif et mental).

**AUTORISE** le Président à signer toute pièce utile à cette demande et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette démarche, y compris les éventuels travaux ou formations complémentaires.

*Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr> »*

Pour extrait certifié conforme,

**Catherine LASSALLE**  
Secrétaire de séance



**André VIOLA,**  
Président

  
